

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 03 DECEMBRE 2008**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 24 Septembre 2008,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

13/10/08	HONORAIRES SONDAGES GEOTECHNIQUES : PROJET CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX : STE EG SOL (2 810,60 € TTC)
30/10/08	MARCHE : MISE EN SECURITE ELECTRIQUE GROUPE DE BATIMENTS : SIGNATURE DOCUMENTS AVEC STE INEO TROIS LACS SNC (74 433 06 € TTC)
06/11/08	MARCHE : MISE EN ŒUVRE DE CAVEAUX AU CIMETIERE COMMUNAL : SIGNATURE DOCUMENTS AVEC LA STE SAS AGLIETTA (19 721,44 € TTC)
25/11/08	MARCHE : MISE EN ŒUVRE ECLAIRAGE NEUF AU TENNIS COMMUNAL : SIGNATURE DOCUMENTS AVEC STE CITEOS BRONNAZ (17 913,69 € TTC)
28/11/08	NON EXERCICE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

ADMINISTRATION GENERALE

✓ **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE CREER** sept postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement année 2009,
- **DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 0,75 € par feuille de logement remplie,
 - 1,50 € par bulletin individuel rempli.
- **DE VERSER** pour le district n° 1 uniquement (secteur des Monts) un forfait de 50 € pour les frais de transport.
- **DE DESIGNER** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.

FINANCES

✓ **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** LA DECISION MODIFICATIVE N° 1.de l'année 2008 du Budget Général ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
O42	6811.01	Dotations aux amortissements subventions versées	5 184.00 €	
O42	6817.01	Dotations aux provisions	43 628.00 €	
O12	64111.02	Affaire CLEAR CHANNEL Rémunérations du personnel	15 000.00 €	
70	70878.211.212	Participation frais fonctionnement des écoles		54 412.00 €
73	7381.01	Taxe additionnelle aux droits de mutation		4 300.00 €
O13	6419.02	Remboursement rémunérations du personnel		5 100.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			63 812.00 €	63 812.00 €

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Imputation	Libellés	Recettes
O40	4912.ONA.01	Provisions pour risques et charges	43 628.00 €
O40	2804.ONA.01	Amortissements subventions équipement versées	5 184.00 €
16	1641.ONA.01	Emprunts et dettes assimilés	- 48 812.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			0.00 €

✓ TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réviser les tarifs des redevances d'utilisation des salles communales comme suit (*voir document annexe*).

✓ EXTENSION ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité,**

- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Général de la Savoie dans le cadre de l'accueil d'une production d'offre nouvelle de logements sociaux pour le projet d'extension des ateliers municipaux au regard des opérations immobilières suivantes :

OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME LOCATIF SRU	SHON	SURFACE UTILE	PERMIS CONSTRUIRE	TYPOLOGIE LOGEMENTS
DOMAINE DE LA BASINE RUE DE L'EGLISE	ALLOBROGES HABITAT	21 logements	2 164 m2	1 555 m2	05G1005-1	9 type II 7 type III 4 type IV 1 type V
LE CLOS SAINTE-THERESE RUE SAINTE-THERESE	ICF SUD-EST MEDITERRANEE	12 logements	800 m2	647 m2	08G1007	4 type I 2 type II 6 type III
LES JARDINS DE GONRAT RUE DE GONRAT	ALLOBROGES HABITAT	5 logements	483 m2	355 m2	08G1002	1 type II 3 type III 1 type IV
IMPASSE DES BELLEDONNES	SCI FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	3 logements	217 m2	209 m2	07G1010	2 type II 1 type IV
				2 766 m2	SOIT UNE SUBVENTION ESTIMEE A 165 960 €.	

./...

Monsieur le Maire rappelle que :

- les travaux projetés dont le coût est estimé à 1 500 000 € T.T.C. permettraient de :
 - remettre aux normes le bâtiment existant
 - regrouper les locaux dits « de confort » (sanitaires, cuisine, espace commun, bureau du chef d'équipe et salle de réunion)
 - créer un magasin de stockage et un entrepôt de rangement
 - aménager l'espace extérieur (accès et stationnement des véhicules, zones de stockage extérieures, quai de déchargement)
- l'aide financière sollicitée est cumulable avec une autre demande de subvention faite au Conseil Général par délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2008, à condition que l'aide publique ne dépasse pas 80 % du montant total de l'opération d'équipement.

DATES A RETENIR

CEREMONIE DES VOEUX
LE MAIRE, JEAN-PIERRE BURDIN ET LE CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTERONT LEURS VŒUX A LA POPULATION
MERCREDI 7 JANVIER 2009
SALLE POLYVALENTE A 18H.30

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 28 JANVIER 2009 A 19H. EN MAIRIE (DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES)
